



LE BULLETIN

Juillet 2024 - N°20



Madame le Maire Marie-Christine PROT et son conseil municipal vous souhaitent de passer un bel été !

Ponsas,
naturellement !

www.ponsas.fr • appli PanneauPocket

JEUDI 29 AOÛT 21H15

Les Petites Victoires

Entre ses obligations de maire et son rôle d'institutrice au sein du petit village de Kerguen, les journées d'Alice sont déjà bien remplies. L'arrivée dans sa classe d'Émile, un sexagénaire au caractère explosif, enfin décidé à apprendre à lire et à écrire, va rendre son quotidien ingérable. Surtout qu'Alice, qui n'avait rien vu venir, va devoir aussi sauver son village et son école...

Diffusion précédée des courts-métrages d'animation des élèves des écoles.

Possibilité de pique-nique sur place, pensez à apporter votre siège et votre plat.

En partenariat avec Ciné Oalouze

À PARTIR DE 12 ANS - 1H30



Michel Blanc Jodie Foster
Les Petites Victoires
UN FILM DE
Melanie Auffret

La vie communale

LES TRAVAUX

Travaux sur le réseau d'assainissement

On pensait en avoir terminé avec les tranchées, mais le contrôle effectué ce printemps par la communauté de communes a révélé de nombreux défauts d'étanchéité sur les branchements d'eaux usées. Ces derniers devront être repris. La communauté de communes a lancé une nouvelle consultation afin de désigner l'entreprise qui devra effectuer les réparations. Cette nouvelle entreprise interviendra à l'automne, puis les enrobés seront réalisés. Dans cette attente le balayage des graviers et la reprise des trous sur la chaussée sont prévus au cours de l'été.

Travaux sur la voie ferrée

Des travaux pour changement de voies sur les lignes de chemin de fer bordant le village seront effectués la nuit durant la période estivale. La SNCF vous prie de l'excuser des désagréments causés.

Confortement des enrochements du piège à embâcle

Ces enrochements avaient été déstabilisés lors des crues de l'automne puis repris dans l'urgence.

Des travaux de confortement avec de nouveaux enrochements bétonnés dans les parties sensibles vont être réalisés à partir de la mi-août.

Remise en état des espaces publics

Ces travaux vont être effectués en juillet puis à l'automne et concernent les voies et les espaces publics endommagés par les crues comme la place et les abords de l'aire de jeu.

L'EAU



Depuis mi-mai nous buvons de l'eau issue du puits des Blâches du réseau du Syndicat des Eaux de la Veauce. Ce dernier a installé une fontaine sur la place l'école et un point de puisage pour les entreprises place de la Liberté. Pour préserver l'usage de cette fontaine, il ne faut pas la transformer en jeux d'eau.

PONSAS-PLAGE N'EXISTE PLUS !

Un volume très impressionnant d'alluvions a été retiré du confluent du Riveroles avec le Rhône. La commune a demandé à la CNR de prévoir un entretien régulier sans attendre les crues pour éviter les dépôts excessifs d'alluvions en amont.

LA SÉCURITÉ DANS NOTRE VILLAGE

Une réflexion sur les abords de l'école et du commerce sera menée en même temps que l'étude de la rénovation des locaux scolaires qui démarre. Dans cette attente, nous vous demandons de respecter les places de parking identifiées car nous constatons un stationnement dangereux et perturbant pour l'école et le commerce.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE

Rénovation de l'école, le choix de l'architecte est arrêté. Après consultation, 11 équipes ont répondu, 4 ont été retenues pour une audition et une proposition financière. Le choix final s'est porté sur l'équipe de Florent PATOIS, Architecte à Tain-l'Hermitage.

INFORMATION IMPORTANTE

Vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) en ligne 24h/24 sur le site de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : www.portededromardeche.fr



MOBILISATION

Suite à la fermeture programmée d'une classe par l'académie, une forte mobilisation a permis son maintien. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées pour cette cause.

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 22 mai, les élèves de CM1/CM2 ont été invités par M^{me} Emmanuelle ANTOINE à visiter l'Assemblée Nationale.

Merci au Sou des écoles de leur participation financière à ce voyage.



ACTIVITÉS SCOLAIRES

Grâce à une équipe pédagogique motivée, les élèves ont bénéficié tout au long de l'année scolaire d'une multitude d'activités ludiques et sportives. (Yoga, accrobranche, vélo, ski, hand, pêche, piscine, tennis, rencontres USEP, visite d'une chèvrerie, rencontres avec les résidents de l'ehpad..)

REMISE DES DICTIONNAIRES

Le jeudi 4 juillet 10 élèves de CM2 ont été conviés à la traditionnelle remise des dictionnaires par Madame Le Maire Marie-Christine Prot et Madame Marie-Christine Thoulouse, adjointe aux affaires scolaires. Elles ont souhaité à ces futurs collégiens une belle réussite et une bonne continuation.

INSCRIPTION À ÉCOLE

Pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits à l'école, vous pouvez le faire auprès du secrétariat de mairie.

La municipalité remercie M^{me} Monique RONAT et M. Yves MONCHALIN pour leur soutien apporté aux enfants lors de l'aide aux devoirs.

La vie des associations

COMITÉ D'ANIMATION

Les vendredis de l'été

Le comité d'animation a lancé cette année, les Vendredis de Ponsas. 3 vendredis avec différents thèmes : Hypnose, Quizz, et Théâtre d'improvisation. Le public fut au rendez-vous à chaque fois et nous sommes ravis d'avoir pu offrir des loisirs aux plus nombreux, grâce à la gratuité de ces soirées. Suite à des conditions météorologiques défavorables, l'animation avec Dani Lary, le magicien a malheureusement été annulée.



Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous soutenir et organiser de nouveaux événements ; n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire partie de l'aventure.

Prochaine date à venir sur notre page Facebook. Suivez-nous pour ne rien rater.

La présidente, Céline Stiquel

LES AMIS DU RIVEROLLES

Les membres de l'association se sont réunis régulièrement les mercredis après-midi pour des parties de cartes mais ils ont aussi pu se réunir pour des instants gourmands. Le 14 février, une dégustation de bugnes leur a été proposée. Mardi 16 avril, ils se sont réunis à Saint-Donat à « La Table de Jean-Jacques » pour manger le traditionnel Cabri.

Le mercredi 3 avril, un concours de belote a été organisé, cela a été une belle réussite.

Pour clôturer la saison, ils se sont retrouvés le 26 juin pour un pique-nique.

La reprise se fera le 4 septembre.



PONSAS TONIC

Ponsas Tonic a fait carton plein pour cette année sportive.

Les cours dynamiques se déroulent toujours dans la joie et la bonne humeur. Vous pourrez les rejoindre dès septembre. (2 Séances de découverte sont possibles).

ACCA

La vente de terrines par l'ACCA a été une belle réussite. 180 Terrines ont été vendues pour cette première édition. Les membres de l'ACCA vous donnent rendez-vous, pour la prochaine édition le dernier dimanche de février.

Le samedi 16 mars, l'ACCA s'est inscrite à l'opération « J'aime la nature propre », 2 remorques de déchets ont été récoltées.

L'ACCA remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans cette action. Merci au comité d'animation et à la municipalité pour leur aide.

Petit mot du Président M. Nicolas Sonnier : les sangliers s'approchent des habitations, nous ne sommes pas responsables de leurs dégâts sur les terrains privés. Nous vous conseillons de vous équiper de clôtures électriques et d'éviter de laisser des déchets alimentaires à l'extérieur.



Cependant, nous sommes joignables pour vous donner des conseils pour vous en préserver : accaponsas@gmail.com.

Pour information la chasse ouvrira le dimanche 8 septembre avec une probabilité d'ouverture anticipée, s'il y a de plus en plus de dégâts causés par les sangliers. Des battues sont possibles durant l'été.

LE SOU DES ÉCOLES

Depuis le début de l'année le sou des écoles ne cesse de proposer des animations grâce à une équipe dynamique et motivée : après-midi jeux, vente de chocolats de Pâques, vide grenier, vente de fleurs, fête de l'école avec un grand repas ouvert à toute la population. Nous les retrouverons le 29 août. Ils tiendront la buvette lors du cinéma plein air organisé par la communauté de commune sur Ponsas.



La rubrique du Père Linlin

La folle avoine

Perchée sur des tiges plus hautes que des pattes d'échassier, la folle avoine domine en ce début d'été, les herbes plus raisonnables qui bordent nos routes.

Ses épillets en fer de lance se détachent sur un ciel bleu (plus rare cette année) puis, animés par la brise, ils brillent de tons argentés dans la lumière rasante du soir.

Cousine des céréales cultivées, elle parasite aussi leurs cultures.

On peut faire de leurs tiges des pailles pour la boisson et, à conditions d'enlever les graines incluses, leur chaume pour le paillage au jardin.

Certain(e)s en font des bouquets secs qui décorent ensuite nos hivers.



IL FAIT BON VIVRE A PONSAS...

Voici quelques règles indispensables pour bien vivre ensemble afin que chacun puisse s'y référer et améliorer sa vie au quotidien.

BRUITS



Le bruit que vous faites ne s'arrête pas aux limites de chez vous. La musique écoutée à tue-tête, les aboiements de chiens, le bruit intempestif le soir des fêtes tardives ou encore celui des tondeuses à gazon. Le bruit est la nuisance de la vie quotidienne la plus mal supportée.

Entre 22h et 7h, c'est du tapage nocturne. Mais la journée, on ne peut pas faire ce que l'on veut non plus !

A Ponsas, par arrêté préfectoral, les horaires autorisés pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux de bricolage ou jardinage avec des appareils susceptibles de gêner le voisinage sont de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, durant les jours ouvrables. Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.

Rappel du Code de la Santé Publique - Article R 1336-5.

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

JARDINS, TERRAINS PRIVÉS, HAIES ET ARBRES

Tout propriétaire ou locataire (selon les obligations du bail) qui laisse son jardin à l'abandon, peut être contraint d'effectuer des travaux de remise en état et de nettoyage.

Les haies et arbustes doivent être taillés régulièrement afin de les maintenir strictement au droit de limite de propriété.

Chacun doit donc :

- élaguer les arbres dont les branches approchent les câbles électriques et téléphoniques ou surplombent l'emprise du domaine public,
- enlever au fur et à mesure les produits de l'entretien et de l'élagage, et les amener dans les déchetteries, ou les broyer pour faire du compost (le SIRCTOM prête des broyeurs)

L'écobuage et le brûlage de déchets verts ou ménagers sont interdits.



POUBELLES ET DÉPÔTS SAUVAGES

Les points d'apport volontaire sont là pour vos ordures ménagères et le tri sélectif du verre, des cartons et papiers, d'emballages plastiques ou métalliques. Ce ne sont pas des décharges sauvages.

L'abandon de déchets sur un terrain non autorisé est un acte d'incivisme illégal.

Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5^e classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende pour un particulier et 7 500 € pour une entreprise.



NOS AMIS LES BÊTES



Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident qui mette en défaut la salubrité communale et les règles de bon voisinage.

Laisser divaguer ses animaux, quels qu'ils soient, est strictement prohibé. La divagation est caractérisée lorsque l'animal circule librement (en dehors de la chasse pour les chiens), sans surveillance à plus de 100m de son maître.

L'accès aux aires de jeux est interdit aux animaux.

Tout propriétaire doit ramasser les déjections de son animal. Deux distributeurs de sacs à crottes sont à disposition sur la Place du 18 mars 1962.

COMMENT VIDER SA PISCINE EN TOUTE LÉGALITÉ ?

Vous voulez changer le traitement de votre eau, vous souhaitez faire des rénovations de votre bassin, ou encore refaire les joints du carrelage ou même démonter votre piscine hors sol pour l'hiver : **que faire de l'eau de piscine ?**

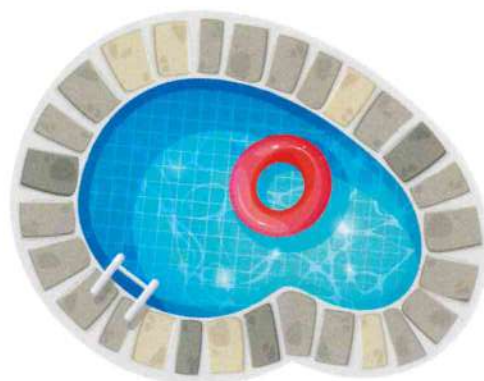
Il existe plusieurs solutions pour vidanger en toute légalité. Il faut cependant s'assurer de ne pas polluer l'environnement ni de causer de troubles à ses voisins. **Il est en principe interdit de vider son eau de piscine dans les canalisations et encore moins dans l'espace public.**

L'article R1331-2 du Code de la santé publique s'applique en cas de vidange de piscine privée. Cet article spécifie qu'il est « interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées (...) des eaux de vidange des bassins de natation. »

Autrement dit, il est en principe interdit de vider son eau de piscine dans les canalisations de la maison. Les eaux usées des canalisations partent directement au service de traitement des eaux usées qui n'est peut-être pas capable de traiter ce surplus d'eau sans compter la pollution éventuelle en fonction des traitements de l'eau.

Toutefois, il y a possibilité de vider son eau dans le réseau collectif des eaux pluviales.

L'objectif est de vider la piscine sans polluer l'environnement. Il faudra cesser le traitement au chlore avant toute vidange pendant 15 jours.



Ces précautions sont importantes pour la faune et la flore, les eaux pluviales se déversant généralement dans les milieux naturels (rivières, lacs).

Vider en pleine nature son eau de piscine ?

Il est interdit de vidanger son eau de piscine de façon sauvage : cela constitue une infraction à l'article L. 211-2 du Code de l'environnement.

Le recours à un professionnel.

Enfin, il est toujours possible de faire appel à un professionnel pour vidanger votre piscine.

Si vous possédez un bassin traité à l'eau salée, le recours au professionnel est obligatoire : aucun déversement d'eau salée ne peut avoir lieu dans le sol ou dans les réseaux.

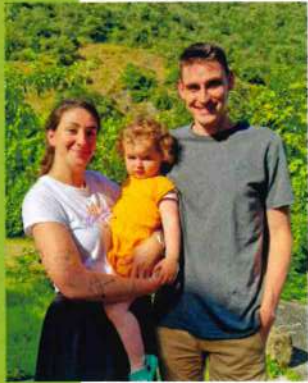
Pour conclure, il est toujours recommandé pour les piscines privées de vous renseigner auprès de votre mairie et quoi qu'il en soit d'attendre quelques jours après l'arrêt du traitement au chlore pour procéder à la vidange, quel que soit le mode d'évacuation choisi.



RAPPEL

Vitesse limitée à 30 km/h dans le village

Paroles de Ponsardiens



Adeline et Julien KERN et leur petite Nina

“ Nous nous sommes installés au 750 route des Potiers en octobre 2020. Nous habitons sur Valence et pendant la période Covid nous nous sommes décidés à acheter une maison en campagne. Nos critères étaient d'avoir une maison au calme et atypique. Nous avons donc eu le plaisir de trouver notre maison à Ponsas. C'est un petit

village accueillant, animé et parfois surprenant. En effet, à l'automne dernier, lors des fortes pluies, nous avons été partiellement inondés et notre chemin a été rendu impraticable. Heureusement la communauté de communes et la mairie ont été très réactives.

Nous essayons de participer le plus possible aux animations du village. L'aire de jeux est très agréable.

Adeline : « Je suis membre de Ponsas Tonic et je peux dire que c'est Tonic. L'ambiance y est agréable ».

Aussi nous avons la chance d'avoir une école, notre petite Nina pourra donc y aller. ”

M. Raymond Viot, 95 ans



“ Natif de Gervans, je suis arrivé à Ponsas par amour en 1952. J'ai épousé Paulette avec qui j'ai eu 5 enfants. Elle travaillait à l'épicerie familiale. Ponsas était un village très dynamique avec ses 3 usines, ses 3 épiceries et son bar. Au bar il y avait des parties de cartes mémorables. Les Ponsardiens étaient de bons vivants et aimaient faire la fête. Lors de la vogue, les festivités duraient 3 jours du dimanche au mardi : dimanche vogue, le lundi on dansait et le mardi on mangeait la salade de Sardes (tomate/ anchois/oignons). Les fêtes des écoles aussi étaient fantastiques, ainsi que le fougo pour Mardi Gras.

Je me suis beaucoup investi pour le village. J'ai fait deux mandats en tant qu'élu, j'ai été membre du conseil des écoles pendant 17 ans et Président de la chasse jusqu'à mes 86 ans. Le village a beaucoup évolué. Comme il n'y a plus d'usines, de nombreuses personnes travaillent à l'extérieur. Le village est moins actif mais heureusement, il y a beaucoup d'associations qui œuvrent pour continuer à l'animer. Je souhaite que cela continue, qu'il y ait beaucoup plus de partage, de moments conviviaux. ”



Un Ponsardien porte la flamme Olympique

Le jeudi 20 juin
M. Patrice Péricard
a eu l'honneur de porter
la flamme Olympique.
Une récompense pour
son investissement dans le
milieu sportif Drômois.



Notre doyenne du village
a fêté ses 100 ans
le 5 avril 2024 !

**Joyeux anniversaire
M^{me} Jeanne Faurite !**

Numéros d'urgence

Pompiers :
18

ou 112 (à partir
d'un portable)

SAMU et urgences
dentaires : 15

Hôpital de Saint-Vallier :
04 75 23 80 00

Violences femmes info :
3919

Centres anti-poison :
Grenoble : 04 76 76 59 46
Lyon : 04 72 11 69 11

Numéros et informations utiles

Mairie : 04 75 23 00 39 / 06 37 54 02 42
Ouverture au public :
mardi de 14h à 18h, jeudi de 10h30 à 12h et
vendredi de 14h à 17h

Déchetterie de Sarras du lundi au samedi :
hiver : de 9h à 12h et de 13h à 17h
été : de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Permanences Habitat : 04 75 23 54 46
ou habitat@portededromardeche.fr

Objectif Emploi : 04 75 23 54 44
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Ecole : 04 75 23 10 82

Urgence eau : 06 08 52 52 50

Urgence assainissement : 06 45 09 56 35

Permanence CCAS : prendre RDV en mairie

France Services :
lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h
mercredi et jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h15 à 16h30

RDV : 04 75 68 17 12 / 06 02 18 15 31
ou fs_stvallier.blf@ardechedromeloire.msa.fr

Assistantes maternelles :
Peggy : 04 75 23 28 61
Jennifer : 04 75 03 02 88
Sandra : 06 26 92 27 94
Florence : 06 63 30 08 48

Relais d'assistantes maternelles :
04 75 03 17 37

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
ou relais.assmat@portededromardeche.fr